

Engagements du collectif Zone Verte :

L'abonnement donne accès pendant tout le temps de l'adhésion au service d'informations de Zone Verte :

- soit par contact téléphonique avec le secrétariat (qui met si nécessaire l'abonné en contact avec un membre de Zone Verte) ou via le numéro sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture.
- soit par contact courriel

Dans la mesure des possibilités et des disponibilités des membres de Zone Verte.

Les intervenants de Zone Verte s'engagent à répondre de leur mieux, en toute indépendance et aussitôt que possible aux questions posées dans l'intérêt de l'éleveur et de son élevage.

Engagement de l'abonné :

L'abonné est conscient que le service n'est ni instantané ni nocturne. Qu'il aura accès à des informations et non des prescriptions. Qu'il assume seul la responsabilité de ses actes à la suite du contact avec son interlocuteur de Zone Verte.

L'abonné est informé que conformément à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978 Informatique et libertés, il dispose du droit d'information, de rectification et d'accès aux informations le concernant dans notre fichier.

Le respect réciproque, la franchise et la cordialité sont les bases du fonctionnement efficace et serein du service d'abonnement.

Fait à :

le :

Signature

précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

**Bulletin à renvoyer dûment rempli
accompagné de votre règlement à :
Groupement d'Interventions et d'Entraide Zone Verte sas
32 grande rue 39600 Arbois**

Commentaires si vous le souhaitez :